



**Cour du Québec
Chambre de la jeunesse**

ENTENTE DE CONFIDENTIALITÉ

Par notre démarche de conférence de facilitation en matières criminelle et pénale, nous nous engageons à respecter la confidentialité sur tout ce qui est dit ou écrit au cours de la conférence, sur les échanges qui seront faits durant la procédure de conférence de facilitation, incluant les conférences téléphoniques, les rencontres plénières et les rencontres individuelles.

Montréal, le _____

Signature de l'avocat du Directeur des
Poursuites criminelles et pénales
(téléphone et courriel)

Signature de l'adolescent,
(téléphone et courriel)

Signature de l'avocat de l'adolescent
(téléphone et courriel)